

PACTE D'AVENIR pour la BRETAGNE

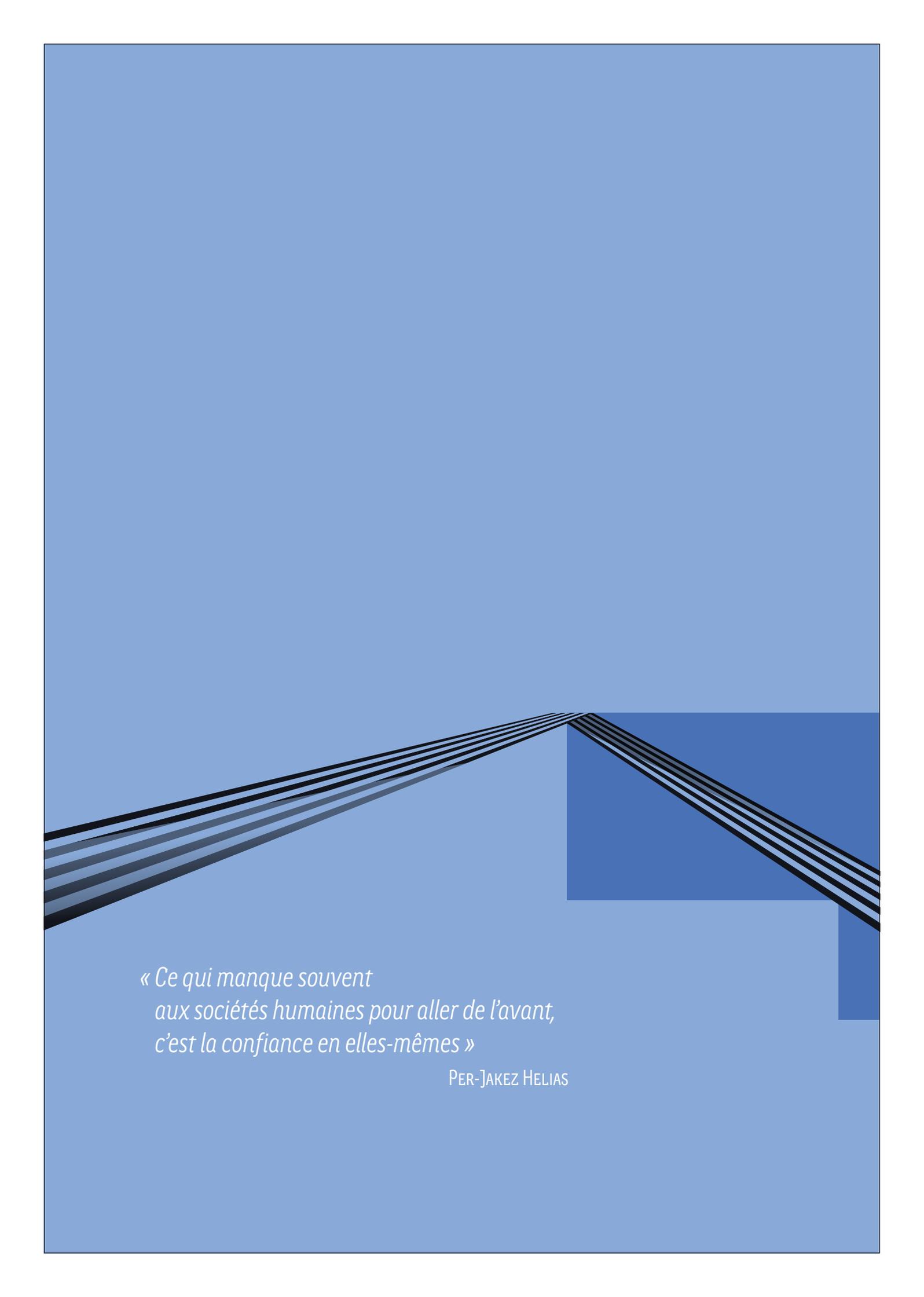
EMGLEV EVIT DAZONT BREIZH

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT

Judi 18 décembre 2014

BREST



An abstract graphic design featuring a solid blue background. A series of black lines of varying thicknesses converge from the left and right sides to form a sharp peak in the center. Below this peak, the lines continue downwards, creating a sense of depth and perspective. The overall composition is minimalist and modern.

*« Ce qui manque souvent
aux sociétés humaines pour aller de l'avant,
c'est la confiance en elles-mêmes »*

PER-JAKEZ HELIAS

PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE

PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DU 18 DECEMBRE 2014

Après plusieurs décennies d'un développement économique continu, qui lui a permis de se placer parmi les régions françaises les plus dynamiques, la Bretagne a connu une crise sans précédent.

Les difficultés de certaines de ses filières socle, dont notamment les activités agricoles et agroalimentaires, ont fragilisé une part de son modèle de développement, de son organisation territoriale équilibrée et de sa forte cohésion sociale.

Les inquiétudes nées de ces mutations profondes, et leurs répercussions sociales pour les salariés et leurs familles, ont entraîné un début de crise de confiance en l'avenir de la région.

C'est à cette crise économique et sociale qu'a voulu répondre en Bretagne l'élaboration d'un pacte d'avenir avec l'Etat.

Le pacte d'avenir pour la Bretagne a été signé le 13 décembre 2013 par le préfet de région et le président du Conseil régional, en présence du Premier ministre. Son objectif est de mobiliser l'Etat, les collectivités et les responsables politiques, économiques et sociaux de Bretagne autour de trois priorités :

1. apporter immédiatement des réponses aux situations d'urgence rencontrées par les personnes et les entreprises des bassins d'emploi frappés par des restructurations économiques importantes ;
2. favoriser une nouvelle dynamique de développement pour l'agriculture et l'agroalimentaire, premier secteur économique de la Bretagne ;
3. renforcer la compétitivité économique, territoriale et culturelle de la Bretagne à travers des réponses structurelles et des investissements apportés notamment dans le cadre du contrat de plan Etat – Région pour 2015-2020.

Un an après la signature du pacte d'avenir pour la Bretagne, des avancées concrètes ont été faites sur les trois priorités (I).

En relançant la contractualisation des investissements publics à travers les « contrats de plan » pour les années 2015-2020, le Gouvernement a souhaité acter pour 6 ans les priorités sur lesquelles s'accordent l'Etat et les Régions, en lien avec les autres collectivités locales.

A travers la nouvelle génération des contrats de plan Etat – Région (CPER), l'Etat souhaite réunir les moyens pour investir dans l'avenir. Pour les six années à venir, il mobilisera en France 12,5 milliards d'euros. Pour le Gouvernement, cet effort est la traduction concrète du rôle que doit jouer l'Etat pour catalyser les énergies, les financements autour des projets, et de la confiance qu'il fait aux Régions françaises.

En Bretagne, le contrat de plan Etat – Région pour 2015-2020 va conforter la mobilisation collective initiée par le pacte d'avenir pour faire progresser les politiques sociales, environnementales et économiques mises en œuvre sur le territoire régional (II).

I - UN AN APRES SA SIGNATURE, LE PACTE D'AVENIR POUR LA BRETAGNE AFFICHE DE NOMBREUSES AVANCEES CONCRETES ET A CREE UNE MOBILISATION COLLECTIVE

A) Sur le plan financier, les engagements de la première année ont été tenus

Le pacte d'avenir a permis de garantir les crédits qui étaient inscrits dans les différentes programmations de l'Etat malgré les contraintes très fortes qui s'exercent sur les budgets. L'engagement financier du pacte d'avenir pour l'année 2014, qui portait sur 319,6 M€, a été tenu (annexe n°1).

Le pacte a permis d'obtenir des crédits supplémentaires qui ont servi à soutenir l'activité économique dans des secteurs clé de l'économie en Bretagne (logements neufs et anciens, patrimoine, ...).

B) Des dispositifs destinés à accompagner les mutations économiques et sociales ont été mis en place

1. Des réponses d'urgence et adaptées ont pu être apportées aux salariés licenciés de GAD à Lampaul. Au 7 novembre 2014, sur les 762 personnes accompagnées, 368 ont déjà une solution durable et identifiée, soit un taux de 48%.
2. Ces dispositifs d'accompagnement seront mobilisés sur d'autres bassins d'emploi lorsque cela sera nécessaire. Les territoires de Guerlesquin (Tilly-Sabco) et de Josselin (GAD) sont identifiés à ce titre.

Dans le cadre de la conférence sociale, mise en place au titre du pacte, quatre territoires, correspondant à des bassins de vie et d'emploi, ont été retenus pour expérimenter une démarche nouvelle de sécurisation des parcours professionnels. Cette démarche vise à rapprocher les besoins de recrutement des entreprises et les attentes des salariés et à mieux intégrer la formation pour faciliter la transition entre secteurs professionnels sur :

- des territoires affectés par de lourdes restructurations : Morlaix et Châteaulin
- un territoire avec des potentialités de développement : Lorient
- un territoire où l'emploi est en baisse : Lamballe – Saint-Brieuc
- un territoire avec un accompagnement important des entreprises : Fougères - Vitré

Cette démarche est d'ores et déjà engagée pour les territoires de Saint Brieuc et Fougères. Elle le sera début 2015, pour les territoires de Lorient et Morlaix. Elle complète la mise en oeuvre, depuis le 1^{er} avril 2014, d'une plateforme finistérienne d'appui aux mutations économiques, qui se décline au niveau des Pays (Brest – Morlaix – Centre Ouest Bretagne – Cornouaille) et mobilise l'ensemble des acteurs territoriaux pour :

- remédier aux situations d'urgence,
- sécuriser les parcours professionnels en anticipation des crises,
- et prospecter des projets de développement pour le rebond des territoires.

Par ailleurs le zonage AFR a été étendu, permettant de réintégrer des territoires fragilisés ou menacés.

C) Le plan agricole et agroalimentaire est opérationnel

Le plan agricole et agroalimentaire s'articule autour d'une triple performance économique, sociale et environnementale pour apporter des réponses concrètes et ambitieuses à ce qui a constitué l'élément déclencheur des crises.

Pour chacune des filières, des priorités d'action et des moyens financiers ont été définis en accord avec les professionnels.

Le plan pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne (P3AB) a suscité une dynamique de qualité entre acteurs. Le travail engagé a permis d'aboutir à la mise en place d'un plan d'actions structuré autour de 7 axes prioritaires :

1. Le projet agro-écologique pour la Bretagne
2. Modernisation des bâtiments agricoles
3. Méthanisation
4. Financement des investissements productifs dans les IAA
5. Soutenir les projets de recherche et d'innovation au sein de la filière alimentaire bretonne
6. Améliorer l'adéquation entre produits et marchés
7. S'appuyer sur le potentiel humain pour rebondir

La mise en œuvre de ces actions prioritaires est d'ores et déjà engagée.

Pour investir, innover, exporter et mieux former tous les acteurs du premier secteur économique de la Bretagne, des montants financiers significatifs ont été mis en place. Le pacte a permis une très forte augmentation de l'enveloppe de FEADER dont la Bretagne pourra bénéficier dans la prochaine période 2015 – 2020. Les crédits publics qui seront mobilisés pour soutenir le P3AB s'élèveront à plus d'un milliard d'euros (580 M€ de subventions Europe – Etat – Région et 420 M€ de Bpifrance) sans compter les effets de leviers majeurs attendus sur les investissements privés.

D) Sur l'enjeu de l'accessibilité, l'année 2014 a permis de faire avancer des dossiers stratégiques et de préparer la contractualisation pour la période 2015-2020

Dans l'objectif de placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris, le débat sur le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNO BPL) a été lancé le 4 septembre 2014, dans le respect du calendrier prévisionnel.

Pour la RN164, les études et les travaux se sont poursuivis conformément aux calendriers prévisionnels. Des crédits supplémentaires ont été dégagés à cet effet en 2014 (3,8 M€ pour le chantier de Saint-Méen le Grand).

En matière d'accessibilité numérique, le pacte a réaffirmé l'ambition bretonne autour du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Cela s'est traduit par un engagement de l'Etat porté à 152 M€ au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN), garantissant ainsi la mise en œuvre du plan de financement prévisionnel.

E) Le pacte d'avenir a répondu à de nombreuses demandes exprimées

1. En matière de simplification, de nouvelles procédures sont en place et d'autres en voie d'aboutir :
 - La suppression des Zones d'Excédent Structurel (ZES),
 - La procédure de sortie des Bassins Versants Contentieux (BVC) pour ceux revenus à une conformité complète et durable,

- Le régime de l'enregistrement pour les dossiers de demande ICPE des élevages porcins,
- L'autorisation unique pour les projets éoliens terrestres et les méthaniseurs,
- Le certificat de projet.

La conférence régionale de la modernisation publique, instaurée par le pacte d'avenir, a été réunie pour suivre ces démarches avec l'ensemble des acteurs sociaux économiques.

2. En matière de dialogue social :

Dans la conviction partagée que le dialogue social est un enjeu majeur de performance territorial et finalement de compétitivité économique et sociale, les partenaires sociaux ont engagé un travail ambitieux de déploiement d'un agenda social. Une Conférence sociale a été mise en place. Elle a permis d'apporter une nouvelle dynamique au dialogue, autour de 6 thématiques retenues, donnant lieu à autant de groupes de travail réunis au cours de l'année 2014.

3. En matière de reconnaissance des spécificités bretonnes :

Il convient de souligner que, de manière très pragmatique, plusieurs dossiers ont connu des avancées qui n'auraient pas été possibles sans le pacte d'avenir :

- la signature d'une convention spécifique en **matière culturelle**, le 5 décembre, actant la création d'un conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (CCCB) ainsi que la mise en place de guichets uniques dédiés aux domaines du livre et du cinéma au premier janvier 2015. Cette expérimentation préfigurera une délégation de compétence après avis de la conférence territoriale de l'action publique qui sera réunie dès le début de l'année 2015 ;
- la négociation en cours d'une nouvelle convention spécifique sur **les langues de Bretagne** qui aboutira début 2015 ;
- l'animation de la politique de l'eau au niveau régional pour la **gestion du grand cycle de l'eau** avec la mise en place de la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) le 8 décembre.

II - POUR CONFORTER LA VOLONTE COLLECTIVE DE REBOND ET POUR VALORISER LES MULTIPLES ATOUTS DE LA BRETAGNE, L'ETAT ET LA REGION CONVIENNENT DE FAIRE CONVERGER LES ENERGIES ET LES FINANCEMENTS AU SERVICE DES GRANDS PROJETS PRIORITAIRES POUR L'AVENIR

A) Le contrat de plan pour 2015-2020 va traduire les engagements du pacte d'avenir

L'emploi est la priorité transversale du contrat de plan.

Il se compose de cinq volets essentiels pour soutenir la dynamique du pacte d'avenir : (1) la mobilité multimodale, (2) l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, (3) la transition écologique et énergétique, (4) le numérique et ses usages, (5) les filières d'avenir et l'usine du futur.

Il constitue également un outil de la politique publique d'égalité des territoires. Dans le cadre de ce contrat, l'Etat s'engage à apporter 525 millions d'euros à la Bretagne sur la période de 2015 à 2020 (annexe n°2).

L'Etat entend consacrer ces crédits au financement des politiques publiques présentées dans le tableau ci-dessous et à soutenir notamment les projets prioritaires indiqués dans le mandat de négociation.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de plan avec l'ensemble des financeurs, ces projets seront précisés et d'autres seront ajoutés. Les financements des fonds communautaires européens, de l'Etat, du Conseil régional et des autres collectivités locales pourront venir compléter les crédits du contrat de plan pour permettre la réalisation des projets.

1 - Mobilité multimodale : 267 M€ de crédits Etat à répartir entre les volets routier et ferroviaire

Le caractère périphérique et péninsulaire de la Bretagne est une réalité déterminante qui justifie l'engagement historique des pouvoirs publics pour son raccordement à l'espace européen et mondial. Plus de la moitié des crédits de ce CPER y sont dédiés.

La mise à 2x2 voies de la RN164 constitue un enjeu majeur pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne, lieu d'implantation de nombreuses industries agroalimentaires. L'Etat et le Conseil régional mobiliseront ensemble, à parité, plus de 220 M€ pour garantir l'engagement des travaux sur la période 2015-2020 de toutes les sections, à l'exception de celle de Mûr de Bretagne.

La mise en service, en 2017, de la ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes, qui représente un investissement de 3,3 milliards d'euros, permettra un gain de temps de près de 40 minutes pour l'ensemble de la région vers Paris. C'est une étape majeure du plan *Bretagne à Grande Vitesse* (BGV). Les crédits du volet ferroviaire du CPER seront majoritairement consacrés à la diffusion des gains de temps de la grande vitesse sur tout le territoire par :

- le traitement du nœud de la gare de Rennes ;
- la mise en œuvre des pôles d'échanges multimodaux (notamment les contrats de pôles signés à Lorient, Quimper, Redon, Rennes, Saint-Brieuc et Morlaix) ;
- l'amélioration des dessertes secondaires (notamment Carhaix – Paimpol, Dinan – Dol – Lamballe, Brest - Quimper et Rennes - Châteaubriant...).

Ces aménagements participeront également à l'amélioration des transports ferroviaires du quotidien, notamment dans le cadre de la mise en place du schéma de service 2017.

Le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNO BPL) est un autre maillon de ce plan participant à l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Dans le prolongement du débat public en cours, une enveloppe financière sera inscrite au CPER pour permettre l'engagement des études complémentaires nécessaires à la maturation du projet en vue de sa mise à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les crédits européens, gérés par le Conseil régional, permettront également de soutenir la réalisation des pôles d'échange multimodaux, de transports en sites propres et les aménagements portuaires dédiés au développement de la filière des énergies marines renouvelables, tout particulièrement du Port de Brest.

2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation : 80,37 M€ de crédits Etat

Le CPER permettra d'accompagner le programme d'investissement en équipements scientifiques dans les 7 domaines d'innovation stratégiques de la région. Parmi ces projets, certains s'adressent à des secteurs clés inscrits dans le pacte d'avenir comme la cybersécurité, les sciences et technologies de la mer, l'agriculture et l'agronomie, la biologie et l'environnement. Ces projets permettent aussi le déploiement de grandes infrastructures de recherche dans les domaines de l'observation maritime. Ils concernent également la valorisation des ressources biologiques marines, l'observation et la modélisation des changements environnementaux et climatiques, la dynamique des paysages, l'usine agro-alimentaire du futur, la recherche et le développement pour la filière laitière et ses coproduits ainsi que la sécurité alimentaire. Le CPER contribuera également à déployer le centre de recherche et d'expertise du pôle d'excellence en cybersécurité. Le CPER permet aussi de conforter la compétitivité des filières reconnues en Bretagne comme les TIC, la photonique, la réalité virtuelle augmentée ou la santé qui participent aux 34 plans industriels nationaux.

Le rapprochement des établissements de recherche et d'enseignement supérieur des régions Bretagne et Pays de la Loire, en cohérence avec la constitution de la future COMUE, sera favorisé par le soutien à plusieurs projets.

Les agences et les organismes de recherche nationaux de l'Etat interviendront, en complément des crédits budgétaires de l'Etat, à hauteur de 25 M€ au moins sur le volet de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Dans le domaine de l'organisation et de la structuration des sites d'enseignement supérieur, l'objectif sera de consolider l'armature régionale et locale, facteur de développement territorial équilibré et multipolaire. Cela concerne notamment:

- des opérations de renforcement de l'attractivité et d'amélioration de l'organisation des sites ;
- la rénovation des IUT, notamment à Morlaix ;
- la rénovation des résidences universitaires et de la restauration étudiante.

3 - Transition écologique et énergétique : 115,49 M€ de crédits Etat

Le contrat de plan Etat-Région s'attachera à préserver le patrimoine et les ressources naturelles de la Bretagne, et à valoriser leur rôle structurant pour l'identité, la qualité de vie et l'économie régionale. Il s'appuiera pour cela sur les stratégies collectives élaborées dans le cadre du schéma régional de cohérence écologique, du schéma régional climat-air-énergie, et du pacte électrique breton. Au-delà des approches de stricte préservation des espèces et des milieux, dont les outils seront consolidés, le CPER permettra d'accompagner la transition globale des activités et des modes de vie vers des modèles plus durables.

De manière générale, les dispositifs qui seront mobilisés dans le cadre du CPER visent à permettre aux acteurs économiques et institutionnels de se saisir des opportunités qui s'ouvrent dans les filières émergentes, notamment en matière d'économie circulaire, d'efficacité énergétique des bâtiments, d'énergies marines renouvelables et de méthanisation, ou encore de valorisation des ressources naturelles terrestres et marines.

Le CPER soutiendra également le développement des approches territoriales, afin d'assurer une plus grande efficacité et une plus grande cohérence des politiques de rénovation énergétique des bâtiments, d'aménagement durable et de prévention des risques naturels. Des financements seront en particulier mobilisés pour soutenir l'élaboration de stratégies locales de gestion des risques d'inondation au sein des territoires à risque.

En matière d'énergie, ce soutien se matérialisera notamment à travers la mise en œuvre de structures d'accompagnement au plus près des citoyens, des collectivités et des entreprises, afin de soutenir leurs démarches d'efficacité énergétique.

Enfin, cette approche territorialisée sera particulièrement marquée s'agissant de la politique de l'eau, pour laquelle l'Agence de l'eau Loire-Bretagne apportera, en complément des financements locaux, une contribution de 77,48 M €, mobilisée en priorité sur :

- l'accompagnement des projets de territoires hydrographiques, intégrés et innovants, comprenant notamment les deux leviers que constituent le développement économique et l'aménagement du territoire, en faveur de la mise en œuvre des SAGE et de la déclinaison d'actions portées par des maîtrises d'ouvrage locales,
- la poursuite des démarches de contractualisation avec les agriculteurs, afin de financer les services rendus ou le travail et les coûts induits par des changements de pratiques,
- le soutien aux programmes d'intervention sur les milieux naturels dégradés à fort potentiel écologique, notamment le bocage et les zones humides, et aux programmes de restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Afin de d'accompagner l'ensemble de ces missions, L'Etat et les collectivités locales poursuivront à travers le CPER leur soutien à l'acquisition de connaissance, en veillant à renforcer la coordination entre acteurs afin de favoriser la mise à disposition de données pertinentes à chaque échelle territoriale.

4 - Numérique et ses usages : 1,56 M€ de crédits Etat (auxquels il faut ajouter les 151,9 M€ au titre du FSN pour le projet Bretagne Très Haut Débit)

Ces crédits permettront par exemple de soutenir les outils d'observation du territoire, notamment le partenariat GéoBretagne, ainsi que l'amorçage d'un projet de plateforme numérique de production et de diffusion de contenus qui pourrait alimenter la structuration d'une offre télévisuelle régionale.

Le Fonds pour la Société Numérique (FSN) contribue à hauteur de 151,9 M€ au financement de la première tranche du projet Bretagne Très Haut Débit. Les premiers déploiements concernent :

- 174 opérations de montées en débit ciblant 50 000 foyers et entreprises sur l'ensemble du territoire avec une mise en service attendue en 2015,
- l'installation de la fibre optique jusqu'à l'utilisateur (FttH), 60 000 prises dans un premier temps, dans les villes d'Auray, de Carhaix, de Lamballe et de Redon, ainsi qu'un nombre de prises équivalent en zones rurales où les débits sont les plus faibles.

5 - Emploi : 10 M€ de crédits Etat

L'Etat consacre un budget important aux politiques en faveur des demandeurs d'emploi les plus fragiles, prioritairement pour les jeunes peu qualifiés et les seniors en grandes difficultés. En 2014, les dispositifs de contrats aidés, emplois d'avenir, contrats unique d'insertion et contrats de génération, ont mobilisé plus de 140 M€ de crédits de l'Etat. Ces dispositifs perdureront en 2015.

Si l'enveloppe de 10 M€ constitue une part marginale du budget des politiques de l'emploi en Bretagne, elle permettra en revanche de mener des actions spécifiques et ciblées pour anticiper et accompagner les mutations économiques dans les territoires, à l'instar de ce qui a pu être mis en œuvre sur le bassin d'emploi et de vie de Morlaix dans le cadre des mesures d'urgence du pacte d'avenir, et de conduire des projets de formation et de développement dans cinq filières prioritaires pour l'économie bretonne (énergies marines renouvelables, métallurgie, tourisme, transport, économie sociale et solidaire).

6 - Volet territorial : 51,05 M€ de crédits Etat

Cette enveloppe intègre un abondement exceptionnel de 20 M€ au titre du pacte d'avenir. Au service de la réduction des inégalités entre territoires, ce volet est bâti autour d'un nombre resserré d'objectifs afin de :

- répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement littoral (investissements dans les îles du Ponant, protection et valorisation des sites naturels, gestion intégrée des zones côtières, connaissance du littoral)
- anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires (gestion des emplois et des compétences, soutien à l'innovation, à l'émergence de nouvelles activités, à l'économie sociale et solidaire) comme ce qui est fait sur les territoires de Morlaix/Châteaulin, Lorient, Lamballe/Saint-Brieuc et Fougères/Vitré ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- améliorer l'accès aux services au public en développant des lieux mutualisés (maisons de services, maisons de santé pluridisciplinaires) ou en encourageant l'usage d'outils numériques dans des territoires prioritaires comme ceux du centre Bretagne ou de la politique de la ville
- conforter les fonctions de centralité et l'attractivité des villes petites et moyennes dans le prolongement de l'expérimentation nationale de revitalisation des centres bourgs, notamment par le soutien aux projets culturels innovants comme le projet SEW/c dans l'ancienne manufacture des tabacs de Morlaix ;
- soutenir les coopérations et les stratégies des métropoles de Brest et Rennes. Des contrats métropolitains seront signés avec Rennes Métropole et Brest Métropole Océane dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

Ces crédits viendront en complément des crédits d'intervention des différentes politiques de l'Etat sur les territoires. Ils interviendront également en complémentarité des contrats de partenariat élaborés par le Conseil régional pour un montant de 266 M€ complétés par la territorialisation des fonds européens.

B) Sur la durée du contrat de plan, les subventions publiques dépasseront 3 milliards d'euros

Dans le CPER 2015 – 2020, le montant total des financements Etat – Région dépassera le milliard d'euros. En effet, en complément des 525 millions d'euros de l'Etat (annexe n°2), le Conseil régional est prêt à s'engager pour un montant globalement paritaire, en se réservant la possibilité de moduler son intervention en fonction des volets et des projets.

L'Etat engagera d'autres crédits, valorisés à ce jour à 626,3 M€, pour soutenir les investissements publics sur la durée du contrat de plan :

Crédits Etat valorisés	Montants 2015-2020
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	326 429 000
- Plan campus	17 500 000
- PIA – projets en matière de formation, recherche et innovation	283 200 000
- Agences et organismes de recherche nationaux	25 729 000
Volet numérique	151 900 000
- PIA – potentiel de crédits au titre du Plan France Très Haut Débit	151 900 000
Volet Innovation, filières d'avenir, usine du futur	57 000 000
PIA – objectif de financement BPI France	57 000 000
Volet territorial	91 000 000
PIA – appel à projets « Ville de demain » à Rennes	91 000 000
Nouveau programme national de renouvellement urbain	enveloppe à préciser
Total général	626 329 000

Aux crédits Etat – Région du contrat de plan vont s'ajouter les crédits européens d'un montant global de près d'un milliard d'euros :

- 307,3 M€ pour le FEDER ;
 - 368,0 M€ pour le FEADER ;
 - 62,2 M€ pour le FSE régionalisé ;
 - 43,8 M€ pour le FEAMP régionalisé ;
 - 122,0 M€ pour le FSE
- } Pour ces crédits, l'autorité de gestion est le Conseil régional
- Programme national fléché pour la Bretagne, géré par l'Etat, dont 67 M€ seront confiés en délégation de gestion aux Conseils généraux et aux PLIE de Rennes et Brest
- Une part de l'enveloppe de 369 M€
- Total du FEAMP au niveau national dédié au développement de la pêche, de l'aquaculture et des zones côtières dont une partie bénéficiera à la région

En complément des crédits européens, nationaux et régionaux, les autres collectivités locales, Conseils généraux, intercommunalités et communes, seront invitées à cofinancer certaines opérations du contrat de plan 2015 – 2020 dans le cadre de son élaboration.

Le principe général consistera à rechercher les projets permettant les plus forts effets de levier, s'inscrivant pleinement dans les orientations stratégiques du territoire, et permettant les meilleures convergences de financements publics et privés le cas échéant.

Crédits Etat valorisés (en millions d'euros)	Montants 2015-2020
Fonds structurels européens	903,3
- PON FSE	122,0
- POR FEDER - FSE	369,5
- POR FEADER	368,0
- Enveloppe régionalisée du FEAMP	43,8
Etat	1 571,8
- contractualisés dans le CPER	525,5
- valorisés dans le CPER	626,3
- Bpifrance dans le cadre du P3AB	420,0
Région	791,5
- contractualisés dans le CPER	525,5
- dans le cadre des contrats de partenariat avec les Pays	266,0
Autres collectivités locales	enveloppe à préciser

C'est donc un montant de crédits publics de près de 3,3 milliards d'euros qui sera mobilisé sur le territoire par l'Europe, l'Etat et la Région, sans compter l'intervention financière des départements, des métropoles, des agglomérations, des communautés de communes et des communes qui, sur la précédente contractualisation, représentait une part déterminante des plans de financement des opérations réalisées et donc de la mise en œuvre du CPER 2007-2013.

C) l'Etat s'engage à soutenir la vocation de Brest à devenir un des centres mondiaux des sciences et technologies marines

Dans le prolongement de l'engagement de l'Etat, le 13 décembre 2013, pour faire de Brest le pôle mondial des sciences et technologies de la mer, le transfert du siège social de l'IFREMER à Brest est confirmé. Ce transfert s'inscrit dans un projet global de mise en valeur des sciences et technologies de la mer, à Brest, comportant notamment le lancement d'un programme ambitieux de modernisation de la flotte océanographique de recherche et de sa gouvernance. Les collectivités locales, Région, Département du Finistère et Brest Métropole Océane, sont disposées à apporter leur concours pour l'ensemble de ces projets. Leur mise en œuvre donnera lieu à la signature, dans le courant du premier trimestre de 2015, d'une convention opérationnelle de transfert entre l'Etat et les collectivités locales.

L'Etat prévoit de consacrer 13 M€ au plan d'investissement en équipements scientifiques sur le volet recherche du CPER pour contribuer au développement du campus mondial de la mer à Brest, en particulier sur les projets suivants :

- La très grande infrastructure de recherche d'observation EURO-ARGO, et l'infrastructure VIGISAT2 ;
- Des projets proposant de nouvelles technologies d'observations des milieux marins (ROEC, O3DO) afin d'adopter des attitudes préventives vis-à-vis des risques maritimes et des ressources exploitées ;
- Enfin le projet DATARMOR, de portée nationale, propose des services de calcul aux communautés scientifiques nationales et européennes, qui travaillent sur le changement climatique, la météorologie, la prévention des risques naturels, et permet de répondre à la problématique de multiplication des données d'observations de la mer et de l'océan en les centralisant.

D) La concertation pour l'élaboration du contrat de plan va permettre d'associer toutes les collectivités

La concertation est co-pilotée par le préfet de région et le président du Conseil régional.

L'association des principales collectivités locales est organisée dans le cadre de la Conférence territoriale (B16), présidée par le président du Conseil régional, mais avec un élargissement possible à d'autres niveaux d'acteurs, en particulier les pays. Cette conférence sera réunie en tant que de besoin, en présence du préfet de Région.

Une instance de suivi de l'élaboration sera mise en place. Appelée à assurer dans la durée la mise en œuvre du contrat de plan une fois signé, elle réunira autour de l'Etat et de la Région, les représentants des principales collectivités, des pays, les représentants socioprofessionnels et associatifs principalement concernés. Cette instance de suivi sera réunie au moins une fois avant la fin du mois de janvier pour faire un point sur l'avancée des négociations.

Par ailleurs, des groupes de travail et des réunions de concertation seront mis en place en tant que de besoin, volet par volet.

Les principales étapes de la négociation sont les suivantes :

- 18 novembre réception du mandat de négociation par le préfet de région.
- 8 décembre : réunion de la Conférence territoriale en présence du préfet de région.
- 18 décembre : signature du protocole d'accord par le Premier ministre et le président du Conseil régional.
- De mi décembre à la fin janvier : réunions de groupes de travail thématiques, par volets, permettant les échanges avec les futurs co-financeurs, avec les principaux porteurs de projets ou partenaires concernés.
- Fin janvier, réunion du comité de suivi plénier pour valider les propositions de maquettes volet par volet et une première maquette globale du CPER.
- Février ; réunions départementales de concertation pour confirmation des options retenues, finalisation de la maquette pour validation par le Conseil régional avant la fin mars. En parallèle, mise en œuvre de l'évaluation stratégique environnementale.
- Signature du contrat de plan en avril puis réunion du comité de suivi pour le lancement de la programmation.

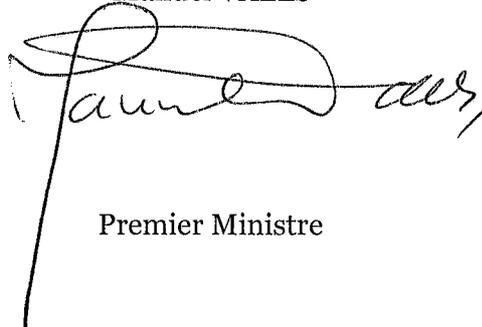
Fait à Brest, le 18 décembre 2014,

Pierrick MASSIOT



Président du Conseil régional de Bretagne

Manuel VALLS



Premier Ministre

Annexe n°1 : Les engagements financiers du pacte d'avenir pour l'année 2014

Objet	Référence	Montant prévisionnel en millions d'euros	Origine	Montant attribué
Mesures d'urgence, en faveur des fournisseurs de la filière volaille export fragilisés par la fin des restitutions, et pour aider les entreprises agroalimentaires des filières élevage à financer leurs investissements	Art. 1	15,0	France Agrimer	15,0
Soutien des exploitations agricoles dans leurs démarches d'amélioration de la qualité des volailles	Art. 1	15,0	Politique Agricole Commune	15,0
Fonds national de revitalisation des territoires pour faire face à la restructuration de Doux	Art. 2	1,0	Etat	1,0
Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'Institut Brestoïse de Recherche en Biologie et Santé (IBRBS), la Cité internationale de Brest, et la construction de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne	Art. 4	6,5	Etat	6,5
Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : pour les projets de recherche	Art. 4	1,2	Etat	1,0
Dans le domaine de la culture : des mesures de renforcement des crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques, de soutien à la création et à la diffusion artistiques ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle, d'approfondissement des actions en faveur de la lecture publique et de l'accès à l'écrit	Art. 4	1,6	Etat	1,6
Dans le domaine de la mobilité multimodale: poursuite des travaux en cours sur la RN164 (15 millions d'euros), particulièrement à Loudéac et Saint-Méen-le-Grand	Art. 4	15,0	Etat	14,5
Dans le domaine du numérique : le financement de la première tranche du projet Bretagne Très Haut Débit au titre du Fonds pour la société numérique (FSN)	Art. 4	151,9	Etat	151,9
Dans le domaine de l'emploi : pour favoriser l'accès au marché du travail en valorisant les compétences et en anticipant les mutations	Art. 4	2,5	Etat	2,5
Dans le domaine du logement et de l'habitat durable: 5 500 agréments pour la production de logements sociaux et lutte contre la précarité énergétique dans les logements privés	Art. 4	48,0	Etat y compris ANAH	66,0
Dans le domaine de la transition écologique et énergétique : pour la reconquête de la qualité de l'eau	Art. 4	21,0	Agence de l'Eau Loire Bretagne	21,0
Dans le domaine de la transition écologique et énergétique : soutiens de l'ADEME, notamment de le cadre des fonds chaleur et déchets, permettant d'accompagner les projets de méthanisation et les actions du futur pacte énergétique breton	Art. 4	33,0	ADEME	30,0
Sur le volet territorial : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	Art. 4	6,2	Etat	6,2
Réaffirmation de Brest comme un des centres mondiaux des sciences et technologies de la mer (Marion Dufresne)	Art. 7	-	PIA	13,0
Soutien aux activités de pêche durables, au développement de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, l'algoculture), à l'adaptation de la commercialisation et de la valorisation des produits de la mer dans le cadre du FEP	Art. 8	1,7	Union européenne	1,7
Total		319,6		346,9

Annexe n°2 : Les financements de l'Etat contractualisés dans le CPER 2015-2020

Crédits contractualisés	Montants 2015-2020
Volet Mobilité Multimodale	267 000 000
Infrastructures et services de transports	267 000 000
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	80 370 000
Formations supérieures et recherche universitaire et vie étudiante	43 800 000
Equipements de Recherche et Innovation	8 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricole	3 800 000
Environnement et prospective de la politique de défense	3 870 000
Ecoles des Mines et Mines Telecom	1 200 000
Enveloppe exceptionnelle Enseignement supérieur et recherche	19 700 000
Volet Transition écologique et énergétique	115 490 000
Gestion des milieux et biodiversité	4 830 000
Sites, paysages et publicité	540 000
Soutien aux initiatives locales de développement durable	240 000
Transition énergétique et économie circulaire (ADEME)	32 400 000
Prévention des risques	3 880 000
Gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	73 600 000
Volet Numérique	1 558 000
Usages du numérique	658 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	900 000
Volet Emploi	10 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	10 000 000
Volet territorial	51 050 000
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	44 300 000
Soutien à la création culturelle	5 400 000
Soutien au patrimoine culturel	1 350 000
Total général	525 468 000

